

UNCLDC/III/CP/4

7 July 2000

English and French ONLY

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

TOGO

**RÉSUMÉ DU PROJET DU
PROGRAMME NATIONAL D'ACTION**
(version préliminaire)

I. BILAN DES ANNEES 1990

Introduction

1. Le Togo est un petit pays pauvre à façade maritime, dont le revenu par habitant est d'environ 300 \$ US. Sa population peu nombreuse est concentrée principalement dans le sud du pays. L'économie togolaise est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Plus de 60 % de la population dépend du secteur rural, mais sa contribution au PIB est estimée à 36 % seulement. Les autres secteurs qui contribuent au PIB proviennent sont les mines (7 %), l'industrie (19 %) et les activités de services (38 %). Les pays dispose d'une infrastructure de base de transport relativement bien développé dont un réseau de 3000 km de routes nationales et un port en eau profonde à Lomé d'une capacité de traitement de plus de 3 millions de tonnes par an.

Situation pendant les années 1990

2. Pendant les années 90, le Togo a connu un taux de croissance annuel moyen du PIB à prix constants d'environ 1,7%. Toutefois, une analyse plus détaillée de l'évolution de l'économie togolaise montre trois périodes différentes : (1) une récession économique de 1990 à 1993, engendrée par des chutes soutenues de production dues à la baisse des cours mondiaux des principaux produits d'exportation et aggravée par 8 mois de grève en 1992-1993, avec un PIB en termes constants en régression de 22,3 % entre 1989 et 1993 ; (2) une reprise économique amorcée en 1994, après l'ajustement de la parité du Franc CFA, poursuivie de manière soutenue en 1995 et en 1996 pour l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie nationale; et (3) une dégradation aggravée par à la crise énergétique de 1998. Les efforts d'assainissement des finances publiques entrepris depuis 1994 (amélioration des recettes budgétaires et croissance plus contenue des dépenses de l'Etat) ont permis de réduire l'importance du déficit budgétaire global, passant de 15 % du PIB 1993 à 13,2 % en 1994 et à 8,4 % en 1995. Cependant, le niveau de déficit reste encore élevé par rapport au niveau soutenable (moins de 5 % du PIB).

3. Au cours des années 1990, le Gouvernement s'est fixé deux grandes orientations : (1) redresser les équilibres macro-économiques et financiers ; (2) relancer les programmes de développement pour une croissance économique durable et efficace. C'est dans cette perspective que se situent entre autres, les efforts d'assainissement des finances publiques et de privatisation des entreprises publiques à travers les programmes successifs d'ajustement et de réformes économiques mis en place et appuyés par plusieurs partenaires extérieurs.

Les contraintes au développement

Les facteurs de blocage

4. Les caractéristiques structurelles du mode de production (économie essentiellement de subsistance et d'échange, base de production étroite), de consommation et d'échange (exiguïté du marché intérieur) de l'économie togolaise constituent le contraintes fondamentales à son développement, en plus des contraintes naturelles, comme la dépendance de l'agriculture aux conditions climatiques, la forte pression démographique et l'étroitesse des ressources énergétiques. Ces contraintes naturelles tiennent essentiellement à la situation du

pays. Les contraintes de la politique économique sont liées à la forte croissance démographique qui excède le rythme de la croissance économique, la mise œuvre continue de programmes d'ajustement structurels, et l'étroitesse de l'assiette fiscale. A ces contraintes, il faut ajouter la crise politique qui a eu des répercussions négatives pour tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur informel et de l'agriculture (production vivrière) qui ont connu un regain d'activité.

Financement du développement, dette extérieure et investissement

5. Dans le cas du Togo, le recours à l'aide extérieure devient de plus en plus indispensable dans une situation de crise économique et financière généralisée où les ressources de l'Etat ne lui permettent pas de faire face à ses engagements. L'évolution de l'aide extérieure indique une réduction de l'assistance extérieure de 1991 à 1997. L'aide publique par habitant est passée de 57,3 dollars en 1990 à 24,4 dollars en 1997 après avoir atteint 18 dollars en 1993. Ce bas niveau de l'aide est dû à la suspension de certaines assistances extérieures, aux conditionalités de certains donateurs, à la faible capacité d'absorption de l'aide extérieure et à la faiblesse dans l'exécution des programmes.

6. L'ampleur du service de la dette traduit l'incapacité de l'Etat à honorer ses engagements en raison de la faible mobilisation des ressources budgétaires. Le service de la dette représente en moyenne 32 % des recettes de l'Etat de 1996 à 1998. Du fait du poids du service de la dette extérieure, le Togo a renégocié et obtenu des allègements ainsi que des arrangements bilatéraux auprès de ses partenaires (Club de Paris, Club de Londres). Cette politique de restructuration de la dette extérieure a permis de réduire le taux d'endettement extérieur de 129,7 % du PIB en 1994 à 91,9 % en 1998. A la suite de la politique de restructuration du service de la dette extérieure, le ratio service de la dette extérieure sur les exportations de biens a considérablement baissé, passant d'une moyenne annuelle d'environ 19 % en 1990 à 9 % en 1998.

7. Les investissements directs étrangers qui représentent 1,43 % du PIB sont passés de 4,2 à 14,7 milliards de F CFA entre 1996 et 1999, tandis que l'investissement de portefeuille passait de 10,8 milliards à 3 milliards entre 1996-1999. Ces deux types d'investissement qui financent les investissements productifs sont de loin inférieurs aux investissements de l'étranger à l'administration et les financements exceptionnels (rééchelonnement, variation des arriérés de paiement, etc.).

II. LE PROGRAMME D'ACTION: 2001-2010

Objectifs de développement et priorités nationales

8. Le gouvernement est préoccupé par la réduction de la pauvreté et le développement à moyen terme du pays et a défini dans ce cadre les objectifs suivants: (i) accélérer la croissance économique; (ii) lutter contre la pauvreté; (iii) l'assainissement du cadre macro-économique.

Accélérer la croissance économique

9. Le nouveau programme couvrant la période 2000-2010 vise à renforcer la compétitivité internationale du pays et à soutenir sa viabilité financière à l'intérieur et à l'extérieur, afin de créer un environnement macro-économique solide et stable, base indispensable à une croissance réelle soutenable avec une inflation modérée. Sur le plan des finances publiques, la contraction des dépenses et l'accroissement de la mobilisation des ressources seront privilégiés. L'objectif de la politique monétaire sera d'assurer une offre adéquate de crédit au secteur privé, d'une manière compatible avec les objectifs de la balance des paiements et du taux d'inflation. La politique de taux d'intérêt flexibles sera maintenue en vue d'encourager l'épargne financière privée et d'assurer une allocation efficace des ressources. Le processus de la réforme structurelle devra être accéléré, les mesures d'ajustement structurel mettant l'accent sur le renforcement de la capacité de gestion de l'administration, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la promotion du développement des ressources humaines, la réduction de l'écart des revenus ruraux et l'amélioration des services sociaux fournis, tout en protégeant les groupes les plus vulnérables. L'action des pouvoirs publics visera aussi à poursuivre la réforme du secteur des entreprises publiques par la réduction du poids de ce secteur dans l'économie et l'accroissement de l'efficacité des entreprises publiques.

Les secteurs porteurs de croissance

Agriculture

10. S'agissant du secteur agricole, les objectifs portent sur: (1) l'intensification de la diversification de la production afin de renforcer la sécurité alimentaire, et l'accroissement des exportations; (2) la lutte contre la pauvreté par l'augmentation des revenus ruraux et la création d'emplois; (3) la croissance de l'agriculture supportable par l'environnement.

Industrie

11. L'objectif visé par le gouvernement est la stimulation de la production industrielle nationale en vue de l'accroissement des exportations. La stratégie du gouvernement cherche à encourager l'initiative privée à travers des réformes visant à: (1) créer un environnement juridique, institutionnel et réglementaire, propice au développement de l'initiative privée; (2) développer les ressources humaines; (3) encourager la promotion de l'entrepreneuriat; (4) promouvoir les industries exportatrices et le développement de la Zone franche; (5) engager l'industrie sur la voie d'un développement écologiquement durable (lutte contre la pollution industrielle). Le gouvernement entend appuyer également le secteur non structuré pour redynamiser l'économie urbaine. Les autres secteurs à promouvoir sont l'artisanat, le commerce et le tourisme. Des orientations stratégiques s'appuyant essentiellement sur des mesures d'encouragement du secteur privé sont envisagées à cet égard.

Infrastructure

12. La stratégie du gouvernement dans le domaine de l'infrastructure repose sur : (1) la promotion des transports maritimes et la restructuration du chemin de fer ; (2) la poursuite de l'amélioration du cadre réglementaire du secteur ; (3) la libéralisation progressive d'activités

portuaires comme la manutention et la mise en place d'un système de tarification transparent des prestations portuaires.

Lutter contre la pauvreté

13. Le programme cadre de lutte contre la pauvreté a pour objectif d'améliorer et de renforcer des efforts en cours pour réduire la pauvreté au Togo en général et à terme d'éradiquer la pauvreté.

Ce programme-cadre aura quatre composantes:

1. Le développement économique dans l'environnement des pauvres
2. L'amélioration des services sociaux essentiels (éducation de base, eau potable et assainissement)
3. Le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion
4. L'amélioration des conditions de vie dans les zones vulnérables

Assainir l'économie

14. Le gouvernement entend respecter les critères de convergence définis au sein de l'UEMOA et accroître l'épargne publique afin de maintenir un taux élevé d'investissements publics. Le déficit global hors dons sera réduit à l'horizon à environ 1% du PIB. En matière de dépenses publiques, le gouvernement met l'accent sur la réforme du processus budgétaire tout en poursuivant l'amélioration de la transparence globale de la gestion budgétaire, ce après l'unification du budget de fonctionnement et du budget d'investissement de l'Etat. En ce qui concerne les dépenses courantes, le souci du gouvernement est de maîtriser d'une part les dépenses de personnel en les ramenant à 40 % des recettes fiscales et d'autre part, de garantir l'allocation de ressources substantielles aux secteurs prioritaires, notamment la santé et l'éducation.

Programme en faveur des secteurs sociaux essentiels

Education

15. Trois objectifs prioritaires: (1) démocratisation de l'école; (2) adaptation du système éducatif à l'environnement socio-économique; (3) amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation. En vue d'atteindre ces objectifs, le gouvernement prévoit: la restructuration administrative et pédagogique, la mobilisation de la gestion des ressources internes, la formation et la promotion sociale et professionnelle, et un système efficace d'évaluation.

La santé

16. L'objectif général est d'améliorer l'état de santé des populations du Togo dans le cadre du développement socio-économique et de la lutte contre la pauvreté. La réalisation de cet objectif général, par celle de trois objectifs intermédiaires, à savoir: (1) la réduction de la mortalité et de la morbidité et l'amélioration du bien-être des populations; (2) l'extension de la couverture sanitaire à l'ensemble de la population; (3) l'action sur les déterminants de la santé en vue de rendre le système viable et performant.

Eau et Assainissement

17. En matière d'approvisionnement en eau, les objectifs fixé sont difficilement atteints. Ainsi en milieu urbain, il se pose un problème d'eau potable. L'amélioration de la situation passe par les actions suivantes: l'universalisation de l'accès à l'eau potable et à des systèmes sanitaires d'évacuation, l'extension et le renforcement des réseaux d'approvisionnement en eaux existants, et la création de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau.

Prise en compte du rôle des femmes dans les programmes de développement national

18. Les femmes représentent 51 % de la population du Togo et constituent une force productrice de premier plan dans tous les secteurs de la vie socio-économique et culturelle du pays. Les actions engagées jusqu'à présent en leur faveur tant par le gouvernement, les ONG et les Associations, l'impact demeure encore limité. Pour remédier à cette situation, le Programme National d'Action 2001- 2010 en cours d'élaboration entend relever le niveau de vie et favoriser l'instauration du bien-être des femmes, en particulier des femmes en zones rurales.
